

Octobre 2023

RAPPORT D'ETUDE

La perception du handicap en Guadeloupe

Exploitation de l'enquête Vie
Quotidienne et Santé 2021

Auteur : Christelle CELESTE
Octobre 2023

ORSaG

Observatoire Régional de la Santé
de Guadeloupe





La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit ce qui caractérise une situation de handicap.

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) « Est appelé handicapé celui dont l'intégrité physique ou mentale est progressivement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouve compromise. »

Glossaire

AAH Allocation aux Adultes Handicapés

ACTP Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

AEEH Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

APA Allocation Personnalisée d'Autonomie

CPO Centre de Pré-Orientation

CRP Centre de Rééducation Professionnelle

ESAT Établissement et Service d'Aide par le Travail
(anciennement CAT)

ESMS Établissement et Service MédicoSocial

FAM Foyer d'Accueil Médicalisé

GALI (Global Activity Limitation Indicator) Indicateur
de limitation d'activité générale

IME Institut Médico-Éducatif

ITEP Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique

MAS Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH Maison Départementale des Personnes
Handicapées

PCH Prestation de Compensation du Handicap

SAMSAH Service d'Accompagnement MédicoSocial
pour Adultes Handicapés

SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSAD Service d'Éducation Spéciale et de Soins À
Domicile

SPASAD Service Polyvalent d'Aide et de Soins À
Domicile

SSIAD Service de Soins Infirmiers À Domicile

UEROS Unité d'Évaluation, de Réentraînement et
d'Orientation Socio-professionnelle

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE.....	6
METHODOLOGIE	6
1. Résultats de l'enquête VQS.....	7
2. Les prestations sociales.....	13
2.1 L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).....	13
2.2 La Prestation de Compensation Handicap (PCH) et l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP).....	14
2.3 L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	15
2.4 L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)	15
2.5 Les bénéficiaires des prestations comparés aux personnes reconnues administrativement	17
3. Les structures prenant en charge les personnes en situation de handicap	18
3.1 Les établissements et services médico-sociaux pour les adultes	18
3.2 Les établissements et services médico-sociaux pour les jeunes	19
DISCUSSION	21
Annexes.....	22
Bibliographie.....	23

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1 : Répartition des différentes définitions du handicap selon le territoire	7
Graphique 2 : Répartition des différentes définitions du handicap selon l'âge en Guadeloupe	8
Graphique 3 : Répartition des limitations fonctionnelles sévères par type, âge et territoire	8
Graphique 4 : Répartition par type et par territoire des limitations fonctionnelles sévères déclarées	9
Graphique 5 : Répartition par sexe et âge des personnes déclarant avoir des limitations fonctionnelles cognitives sévères en Guadeloupe	10
Graphique 6 : Répartition par sexe et âge des personnes déclarant avoir des limitations fonctionnelles physiques sévères en Guadeloupe	10
Graphique 7 : Répartition par sexe et âge des personnes déclarant avoir des limitations fonctionnelles sensorielles sévères en Guadeloupe	11
Graphique 8 : Répartition par sexe et âge des personnes déclarant avoir des limitations fonctionnelles psychiques sévères en Guadeloupe	11
Graphique 9 : Répartition par sexe et par âge des personnes déclarant des difficultés d'apprentissage selon le territoire	12
Graphique 10 : Répartition par sexe et par âge des personnes déclarant des difficultés d'apprentissage en Guadeloupe	12
Graphique 11 : Évolution de la part des bénéficiaires de l'ACTP selon le territoire	14
Graphique 12 : Évolution de la part des bénéficiaires de la PCH selon le territoire	14
Graphique 13 : Évolution de l'effectif des bénéficiaires de l'APA selon le territoire	15
Graphique 14 : Évolution de l'effectif d'enfants allocataires de l'AEEH selon le territoire	16
Graphique 15 : Répartition par classe d'âge des enfants bénéficiaires de l'AEEH selon le territoire	16
Graphique 16 : Taux d'équipement par type d'établissement et par territoire en 2021 pour les adultes	19
Graphique 17: Taux d'équipement par type d'établissement et par territoire en 2021 pour les jeunes	20
 Tableau 1 : Part du handicap dans la population générale selon le sexe et le territoire	 9
Tableau 2 : Récapitulatif des prestations sociales destinées aux personnes en situation de handicap	13
Tableau 3 : Part des allocataires de l'AAH en Guadeloupe et en France Hexagonale	13
Tableau 4 : Répartition du nombre de bénéficiaires de prestations sociales destinées aux personnes en situation de handicap en 2021	17
Tableau 5 : Les établissements et services médico-sociaux pour les adultes en 2021 en Guadeloupe	18
Tableau 6 : Nombre de places installées en fonction du type de déficience (hors accueil de jour) en 2021	19
Tableau 7 : Les établissements et services médico-sociaux pour les enfants en 2021 en Guadeloupe*	19
Tableau 8 : Nombre de places installées en fonction du type de déficience chez les jeunes (hors accueil de jour) en 2021	20

CONTEXTE

La perception du handicap : des approches multiples

La définition du handicap selon la loi du 11 février 2005 et selon celle de l'OMS est large. Aujourd'hui, il n'est toujours pas simple de connaître le nombre réel de personnes en situation de handicap car il existe plusieurs approches pour l'identifier :

- Handicap considéré ou « ressenti » : la personne considère avoir un handicap, les informations sont le plus souvent recueillies via les enquêtes grand public,
- Handicap identifié : la personne est fortement limitée dans l'accomplissement des actes quotidiens,
- Handicap reconnu : lorsqu'il fait l'objet d'une reconnaissance administrative qui ouvre des droits à un versement de prestations.

Le présent rapport exploite d'une part, les données de l'*Enquête Vie quotidienne et Santé* réalisée par la DRESS et l'INSEE sur l'ensemble du territoire Français y compris dans les Départements et Régions d'Outre-Mer, en 2021. Cette enquête vise à mieux connaître l'état de santé des personnes. Elle s'intéresse aux conditions de vies des personnes, à leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles perçoivent pour ces activités [1].

Nous exploitons également les séries historiques nationales et régionales sur les effectifs des bénéficiaires des aides sociales départementales destinées aux personnes âgées ou aux personnes handicapées. Enfin, des informations sur les établissements médico-sociaux de Guadeloupe qui accueillent ou accompagnent les personnes handicapées sont également présentées.

METHODOLOGIE

1. Résultat de l'enquête Vie Quotidienne et Santé

L'enquête *Vie quotidienne et santé* (VQS) a été réalisée auprès de 334 000 personnes âgées de 5 ans ou plus, vivant en France en domicile ordinaire, entre février 2021 et avril 2022. L'enquête VQS s'intéresse aux conditions de vie des personnes, quel que soit leur âge, à leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et aux aides qu'elles peuvent recevoir. En France Hexagonale et dans les DROM, hors Mayotte, les personnes ont été interrogées par internet, en renvoyant un questionnaire papier ou par téléphone. Deux définitions ont été utilisées pour étudier le handicap : déclarer une limitation fonctionnelle sévère pour une fonction physique, sensorielle, cognitive ou psychique, d'une part, et déclarer une forte restriction depuis plus de six mois, pour des raisons de santé, dans les activités que les gens font habituellement, d'autre part. C'est l'indicateur européen GALI (*Global Activity Limitation Indicator*) qui permet d'enregistrer les personnes déclarant être limitées depuis au moins 6 mois. Il a fait son apparition au début des années 2000. Son principal avantage est qu'il est synthétique et permet de repérer le handicap de manière unique [2]. Nous présentons ici les résultats de l'enquête pour la Guadeloupe, selon les deux définitions prises en compte, avec une comparaison avec la France hexagonale. Ce sont les personnes qui ont répondu « oui » ou « oui, fortement/beaucoup » qui sont comptabilisées. Les proportions ont été calculées à partir des résultats en effectifs à l'aide du logiciel Excel. En raison des données manquantes pour certaines catégories, le dénominateur n'était pas identique.

2. Les données sur les prestations sociales

Un handicap est reconnu lorsqu'il fait l'objet d'une reconnaissance administrative, matérialisée qui ouvre des droits et donne accès à une reconnaissance financière (allocation, prestation...). Les principales allocations versées aux personnes en situation de handicap sont l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTH), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH). Nous présentons ici les données d'évolution des prestations sociales versées aux personnes handicapées en Guadeloupe.

3. Les établissements médico-sociaux

A partir des données de la DREES « *Panorama statistique de la cohésion sociale* », une synthèse des établissements prenant en charge les personnes en situation de handicap en Guadeloupe est présentée (le nombre de structures, de places disponibles et le taux d'équipements).

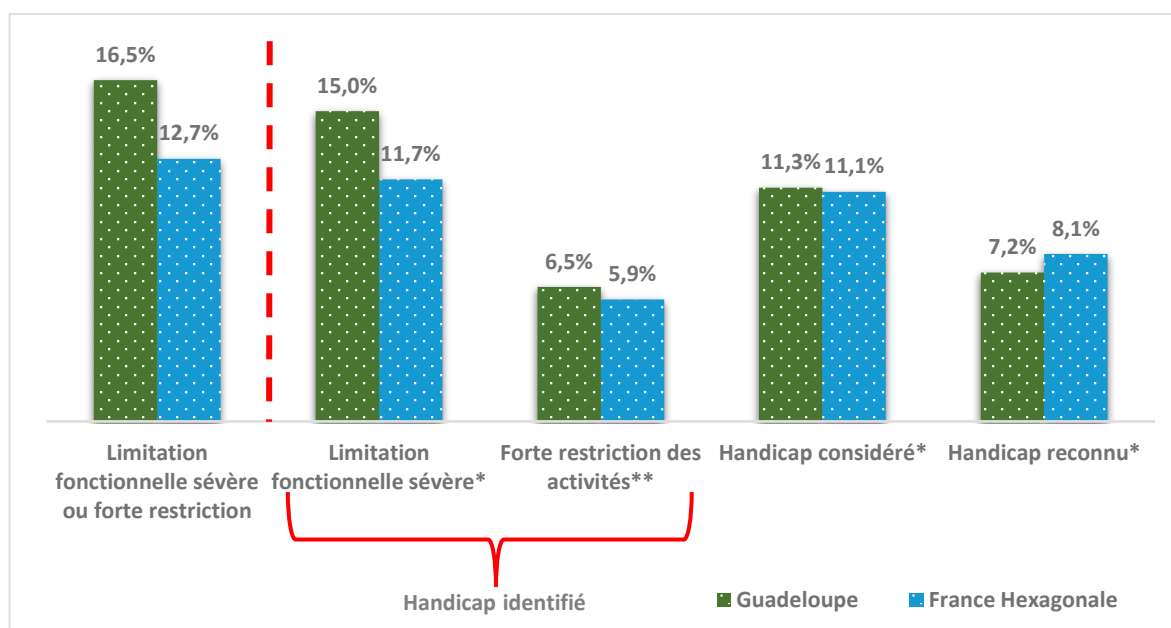
1. Résultats de l'enquête VQS

En 2021, 58 500 personnes de 5 ans ou plus sont identifiées comme étant en situation de handicap, soit une personne sur six.

Selon l'enquête de la DREES, en Guadeloupe, 53 500 personnes se déclarent handicapées et présentent une limitation fonctionnelle sévère, soit 15,0 % de la population générale. Ce chiffre passe à 58 500 personnes, si on prend également en compte la définition de l'indicateur GALI (forte restriction des activités depuis plus de 6 mois en raison d'un problème de santé) soit 16,5 % de la population. Cette proportion est plus élevée en Guadeloupe comparée à celle observée en France Hexagonale (12,7%).

A contrario, 40 300 personnes en Guadeloupe considèrent avoir un handicap soit 11,3 % de la population, comparable avec l'Hexagone (11,1%). Le nombre de personne ayant une reconnaissance administrative de leur handicap est encore plus faible : 25 500 personnes soit 7,2 % de la population. En France Hexagonale, 8,1% de la population a un handicap administrativement reconnu (**Graphique 1**).

Graphique 1 : Répartition des différentes définitions du handicap selon le territoire



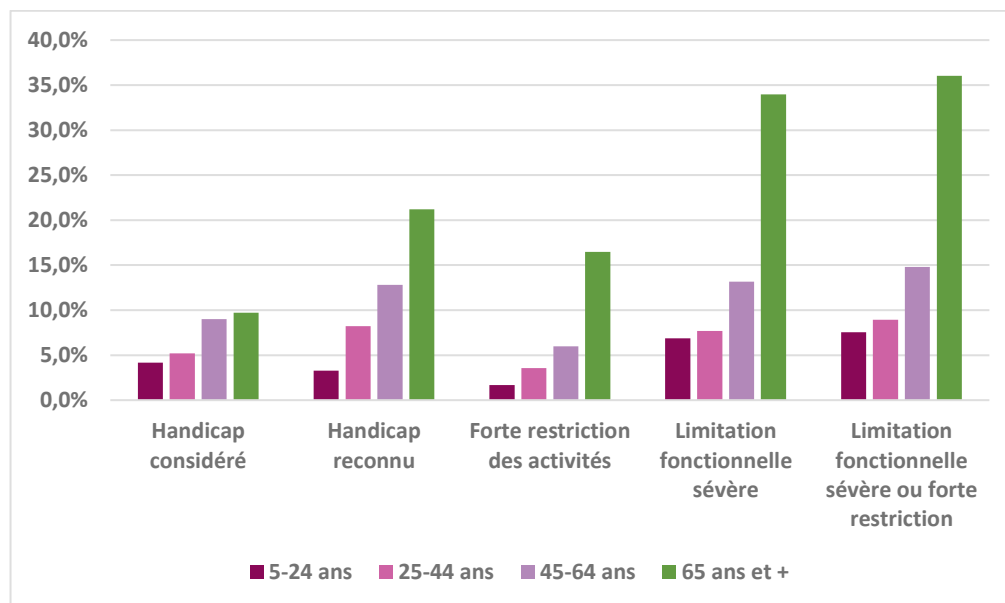
Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

*Hors Corse/**Hors Corse et le Centre Val de Loire

Le taux de handicap croît avec l'avancée en âge.

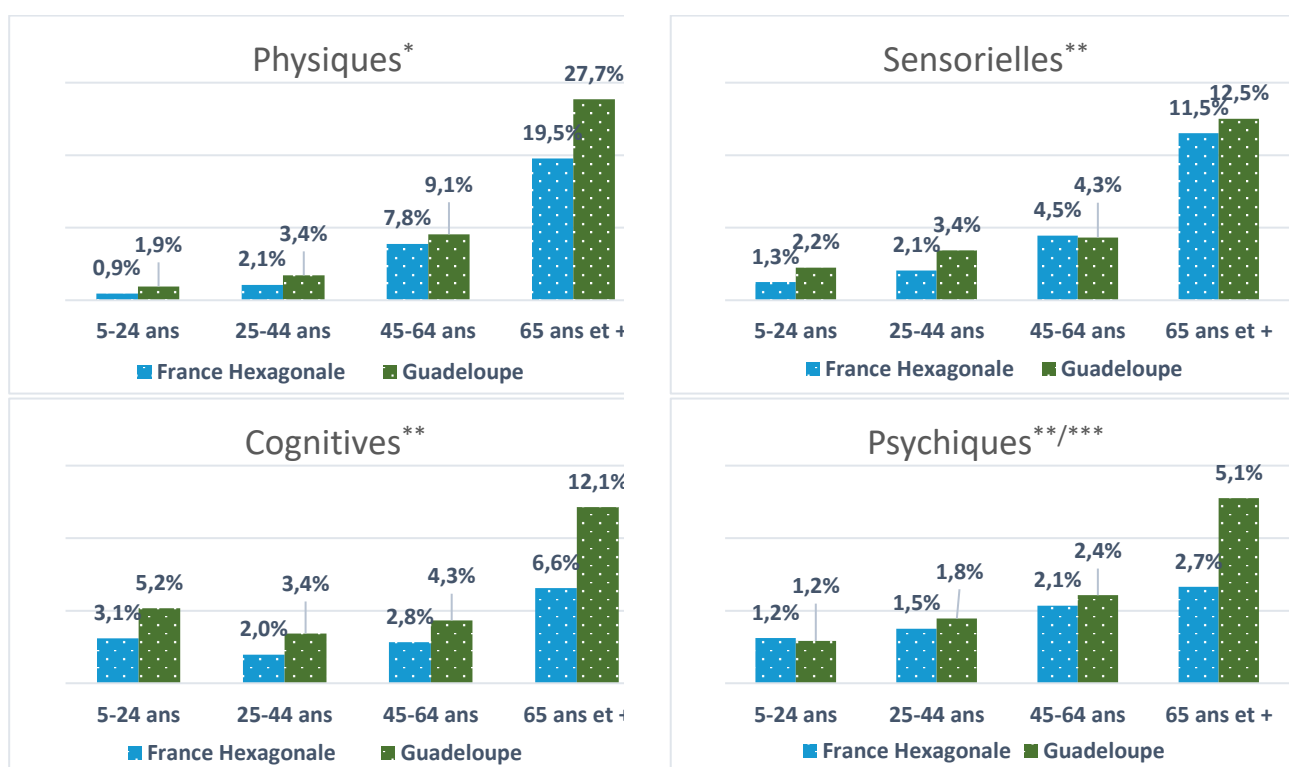
En ce qui concerne la répartition par classe d'âge, on constate que les 65 ans ou plus sont toujours sur-représentés pour chaque définition (**Graphique 2**). Et quelque soit le type de handicap, la Guadeloupe possède des taux plus élevés que la France Hexagonale (**Graphique 3**).

Graphique 2 : Répartition des différentes définitions du handicap selon l'âge en Guadeloupe



Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

Graphique 3 : Répartition des limitations fonctionnelles sévères par type, âge et territoire



Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

*Hors Corse/**Hors Corse et le Centre Val de Loire/***/sur la population des 15 ans ou plus

Les femmes déclarent plus de limitations fonctionnelles que les hommes.

En Guadeloupe, comme en France Hexagonale, les femmes sont plus nombreuses à déclarer une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction des activités (**Tableau 1**).

Tableau 1 : Part du handicap dans la population générale selon le sexe et le territoire

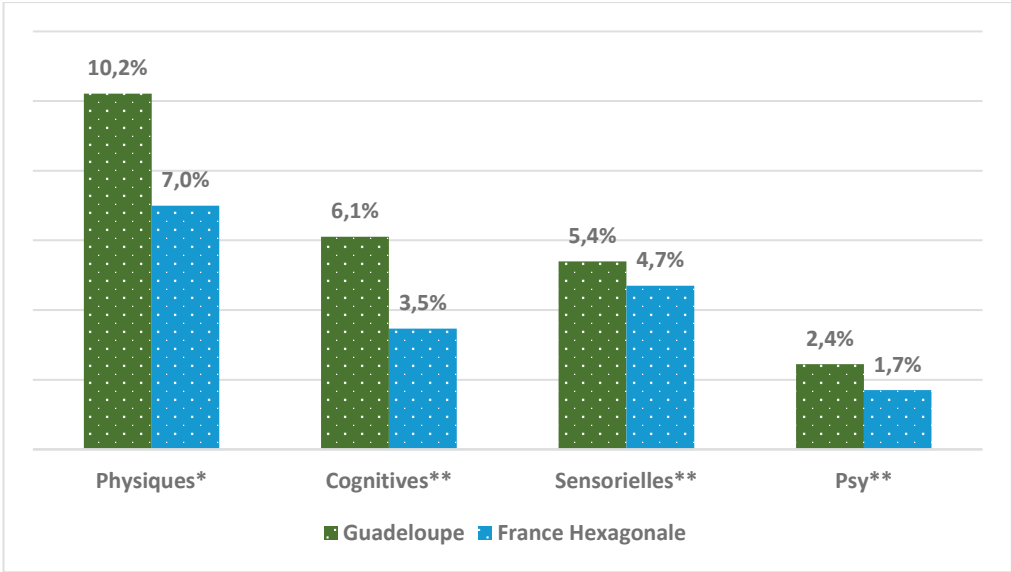
	Homme		Femme	
	Guadeloupe	France Hexagonale	Guadeloupe	France Hexagonale
Handicap considéré	11,5 %	10,7 %	11,2 %	11,5 %
Handicap reconnu	7,2 %	8,2 %	7,1 %	8,1 %
Limitation fonctionnelle sévère ou forte restriction des activités	14,8 %	11,8 %	17,9 %	13,6 %

Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

Les limitations fonctionnelles physiques : les limitations les plus déclarées.

Il existe quatre principaux types de handicap : physique, sensorielle (majoritairement pour vue et ouïe), cognitif et psychique (**Annexe 1**). De manière générale, en Guadeloupe, les personnes sont plus nombreuses à déclarer ces quatre types de handicap qu'en France Hexagonale (**Graphique 4**). Les limitations physiques sont plus souvent déclarées : 10,2 % de personnes déclarent des limitations physiques sévères en Guadeloupe contre 7,0 % en France Hexagonale. S'en suivent les limitations cognitives : 6,1 % des personnes contre 3,5 % en France Hexagonale.

Graphique 4 : Répartition par type et par territoire des limitations fonctionnelles sévères déclarées



Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

*Hors Corse et Centre-Val de Loire/** Hors Corse

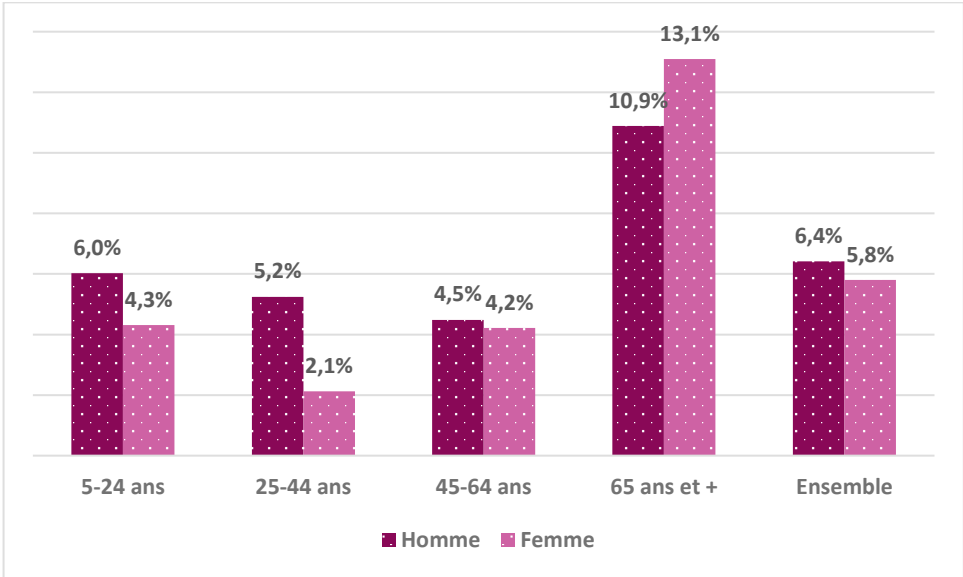
Plus de limitations cognitives chez les hommes et plus de limitations physiques chez les femmes.

En répartissant les proportions des limitations cognitives par sexe et par âge, on constate que les hommes sont globalement plus nombreux que les femmes à déclarer des troubles cognitifs, notamment entre 5 et 44 ans. Ainsi, 6,0 % des hommes âgés de 5-24 ans déclarent des limitations fonctionnelles cognitives sévères contre 4,3 % des femmes de cette tranche d'âge et 5,2 % des hommes âgés de 25-44 ans déclarent des limitations fonctionnelles cognitives sévères contre 2,1 % des femmes de cette même tranche d'âge. En revanche, chez les 65 ans ou plus, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer être limitées sur le plan cognitif. Ainsi, 13,1 % des femmes âgées de 65

ans ou plus déclarent des limitations fonctionnelles cognitives sévères contre 10,9 % des hommes de cette même tranche d'âge (**Graphique 5**).

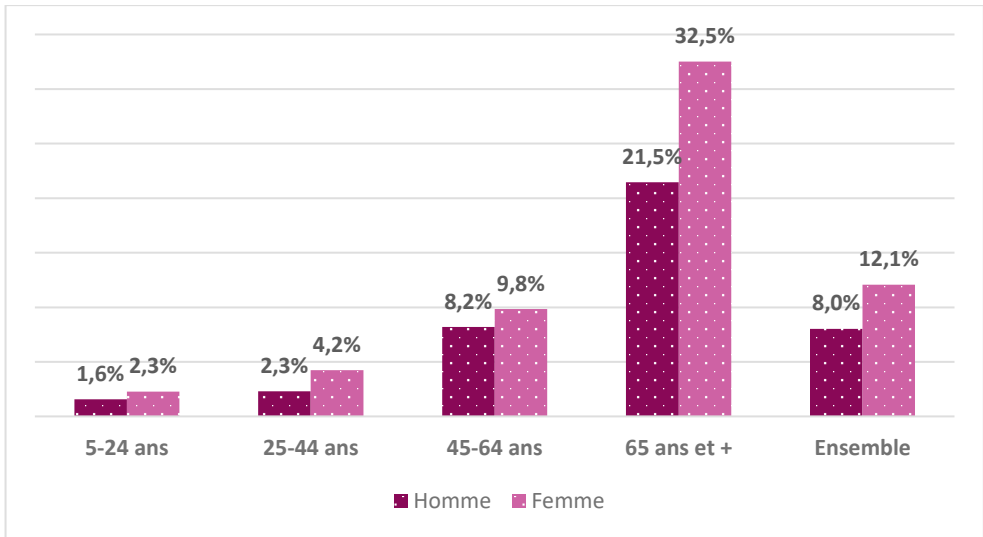
Enfin, les femmes sont plus nombreuses à déclarer des limitations fonctionnelles physiques que les hommes et ce quel que soit la tranche d'âge (**Graphique 6**).

Graphique 5 : Répartition par sexe et âge des personnes déclarant avoir des limitations fonctionnelles cognitives sévères en Guadeloupe



Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

Graphique 6 : Répartition par sexe et âge des personnes déclarant avoir des limitations fonctionnelles physiques sévères en Guadeloupe

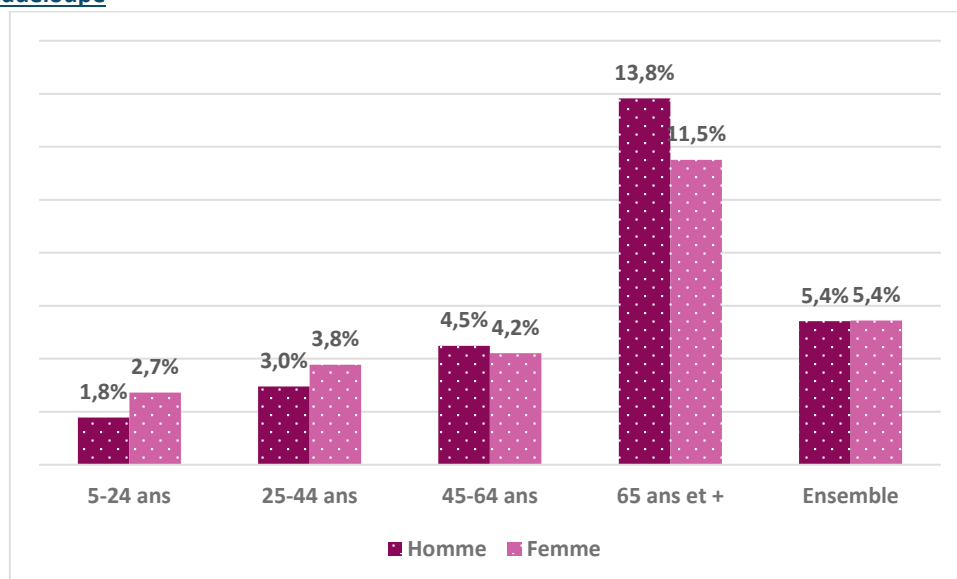


Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

Plus de déclarations de limitations psychiques chez les hommes que chez les femmes.

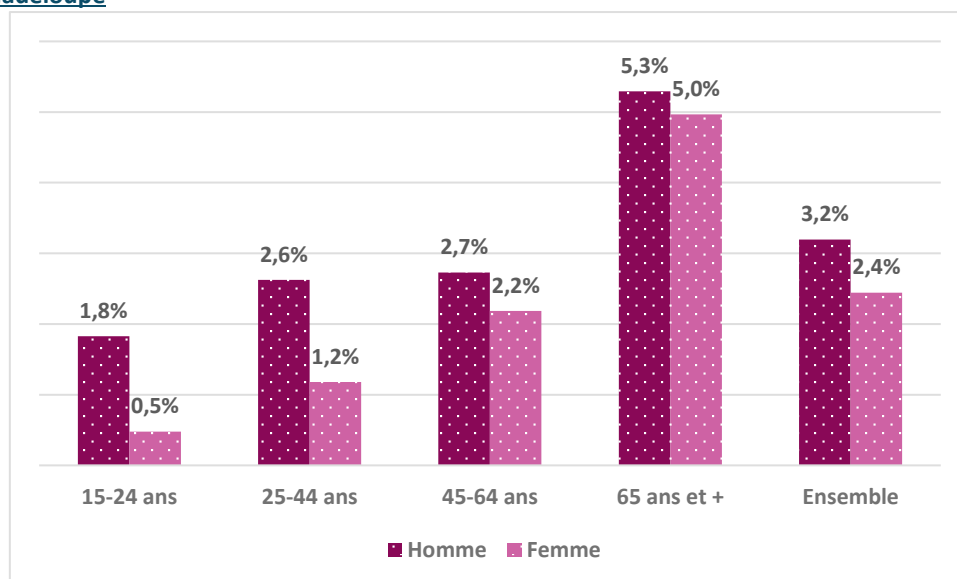
Globalement, les femmes déclarent autant de limitations sensorielles sévères que les hommes sauf pour la classe des 65 ans ou plus où nous pouvons remarquer que les hommes déclarent plus ce type de limitation (**Graphique 7**). Tandis que les hommes sont plus nombreux à déclarer des limitations fonctionnelles sévères d'ordre psychique surtout dans la tranche des 25 – 44 ans (**Graphique 8**).

Graphique 7 : Répartition par sexe et âge des personnes déclarant avoir des limitations fonctionnelles sensorielles sévères en Guadeloupe



Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

Graphique 8 : Répartition par sexe et âge des personnes déclarant avoir des limitations fonctionnelles psychiques sévères en Guadeloupe



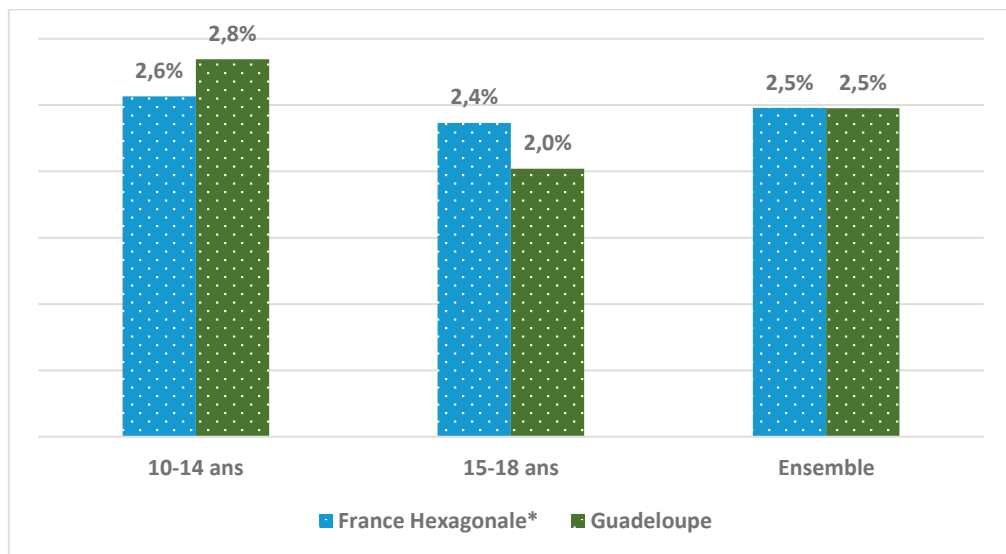
Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

Chez les personnes de 15 ans ou plus

Plus de difficultés d'apprentissage chez les 10-14 ans, notamment chez les hommes en Guadeloupe.

Dans la population des 10-18 ans, 2,5 % des jeunes déclarent avoir beaucoup de difficultés d'apprentissage, quel que soit le territoire. On observe tout de même une proportion plus élevée de jeunes en difficultés pour la classe des 10-14 ans, surtout en Guadeloupe (**Graphique 9**).

Graphique 9 : Répartition par sexe et par âge des personnes déclarant des difficultés d'apprentissage selon le territoire

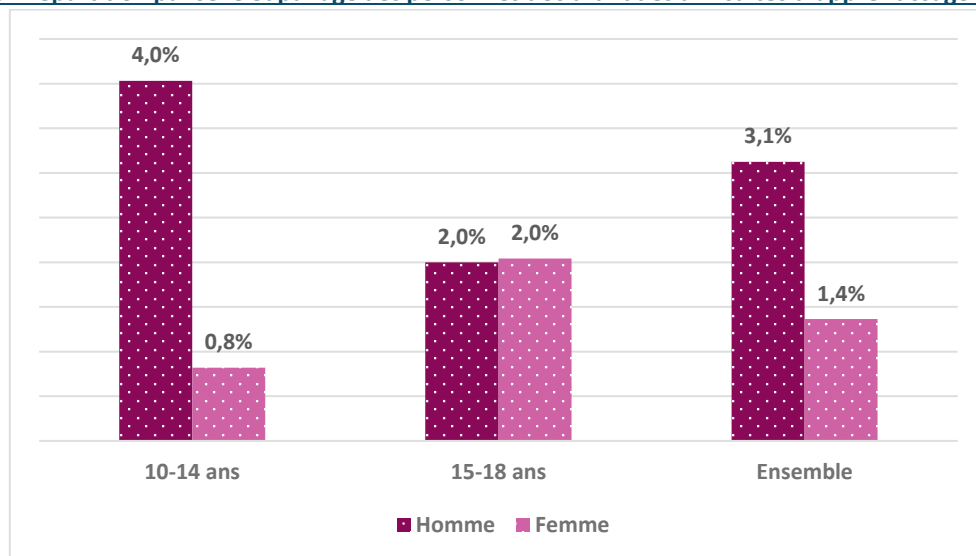


Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

*Hors Corse

En répartissant les proportions par sexe, on constate que les hommes sont plus nombreux à déclarer des difficultés d'apprentissage (3,1 % vs 1,4 % chez les femmes), notamment pour la classe des 10-14 ans (**Graphique 10**) où 4,0 % des hommes de cette tranche d'âge déclarent des difficultés d'apprentissage contre 0,8 % des femmes.

Graphique 10 : Répartition par sexe et par âge des personnes déclarant des difficultés d'apprentissage en Guadeloupe



Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022

2. Les prestations sociales

Les personnes en situation de handicap ont droit à des prestations sociales. Il existe plusieurs prestations en fonction de l'âge du bénéficiaire qui sont versées, soit par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) soit par le Conseil Départemental. Ces aides leur permettent d'avoir un complément de revenus et de compenser les dépenses liées à leur handicap (**Tableau 2**). [3]

Tableau 2 : Récapitulatif des prestations sociales destinées aux personnes en situation de handicap

Aides	Age	Organisme	Type de prestations	Durée
AAH	≥ 20 ans Dès 16 ans si le bénéficiaire n'est plus à charge des parents	CAF	Complément de revenus	- Si >80 % d'incapacité jusqu'à 10 ans ou à vie - Si <80 % : 1 à 5 ans
PCH	< 60 ans ≥ 60 ans si handicapé avant ou si en activité professionnelle	Conseil Départemental	Compensation des dépenses liées à l'aide humaine, technique, logement etc.	10 ans maximum - A vie si pas d'évolution favorable du handicap
ACTP	A été remplacée par la PCH depuis 2006, les personnes qui la percevaient peuvent toujours en bénéficier.			
APA	≥ 60 ans	Conseil Départemental	Compensation des dépenses liées à l'aide à domicile : aide tierce personne, matériel, portage de repas, transport etc.	
AEEH	< 20 ans	CAF	Compensation des dépenses liées à l'aide humaine, technique, au logement	- Si 50 à 80 % d'incapacité, 2 à 5 ans - Si ≥ 80 % jusqu'au 20 ans du bénéficiaire

Source : monparcourshandicap.gouv.fr – exploitation ORSaG

2.1 L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Il y a 1,5 fois plus d'allocataires de l'AAH en Guadeloupe qu'en France Hexagonale en 2021.

Au 31 décembre 2021, 10 061 adultes guadeloupéens bénéficient de l'Allocation pour Adultes Handicapés. En 2021, la part des allocataires de l'AAH dans la population Guadeloupéenne des 20 – 64 ans a diminué par rapport à 2020, passant de 5,3% à 5,1%. Néanmoins, elle reste toujours plus élevée qu'en France Hexagonale (**Tableau 3**).

Tableau 3 : Part des allocataires de l'AAH en Guadeloupe et en France Hexagonale

	Guadeloupe	France Hexagonale
2020	5,3 %	3,3 %
2021	5,1 %	3,3 %

Source : DREES, CNAF, Score Santé – Exploitation ORSaG

2.2 La Prestation de Compensation Handicap (PCH) et l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)

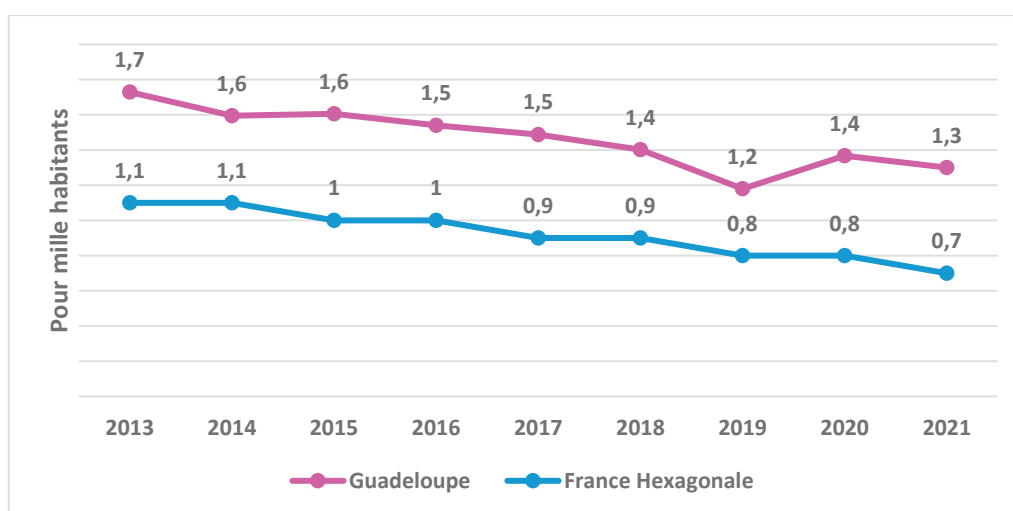
Près de 2 fois plus d'allocataires de l'ACTP et de la PCH en Guadeloupe.

En 2006, l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) a été remplacée par la Prestation de Compensation Handicap (PCH) qui est destinée à compenser plusieurs types de besoins : aides humaines, techniques, aménagement du logement ou du véhicule, les surcoûts liés aux transports, charges spécifiques ou exceptionnelles liées au handicap, aide animale.

En Guadeloupe, 501 adultes sont bénéficiaires de l'ACTP en 2021. Elle a diminué de 65 % depuis 2006 avec l'instauration de la PCH, sa part de bénéficiaires en 2021 est de 1,3 pour mille habitants (**Graphique 11**).

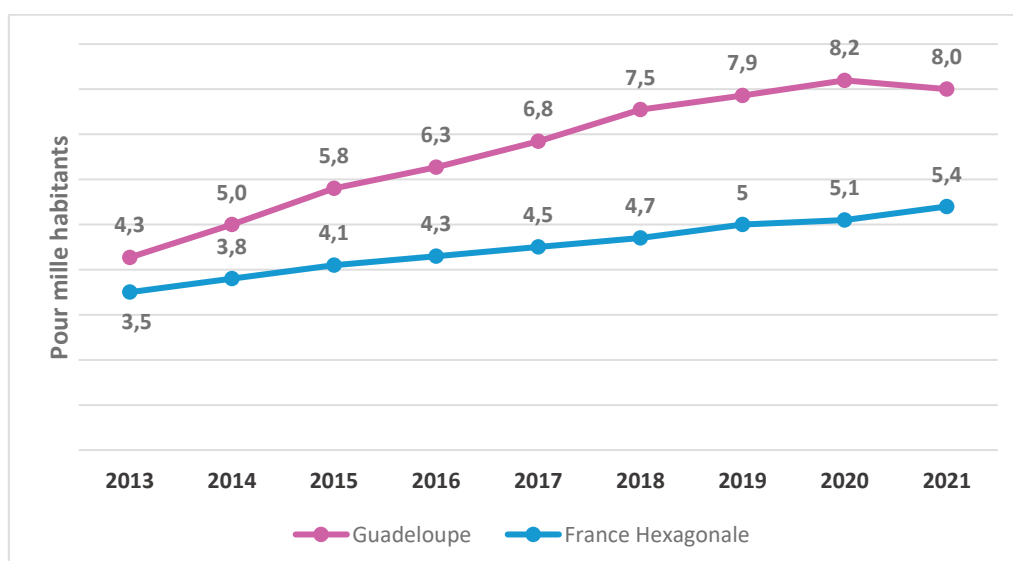
Le nombre d'adultes bénéficiaires de la PCH en 2021 est de 3 011 dont 63 ont moins de 20 ans soit 8 pour mille habitants (**Graphique 12**). En France Hexagonale en 2021, la part des bénéficiaires de l'ACTP et des bénéficiaires de la PCH est moins importante. Elle représente, respectivement, 0,7 et 5,4 pour mille habitants.

Graphique 11 : Évolution de la part des bénéficiaires de l'ACTP selon le territoire



Source : DREES – exploitation ORSaG

Graphique 12 : Évolution de la part des bénéficiaires de la PCH selon le territoire



Source : DREES – exploitation ORSaG

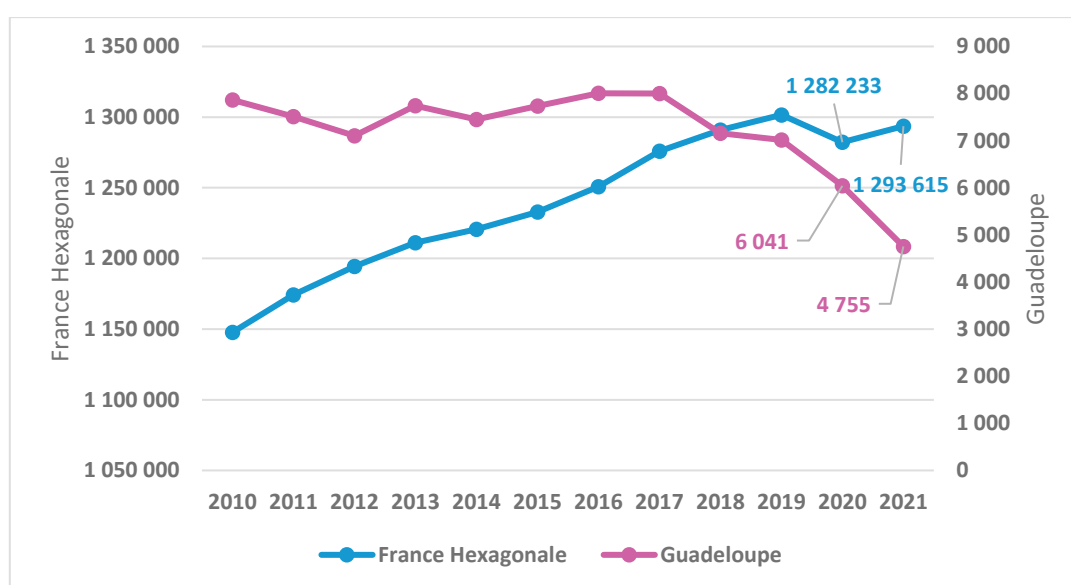
2.3 L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Une baisse de l'effectif des bénéficiaires de l'APA depuis 2018 en Guadeloupe.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus, en perte d'autonomie, qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou dont l'état de santé nécessite une surveillance constante.

En Guadeloupe le nombre de bénéficiaires de l'APA continue de diminuer comparativement à la France Hexagonale. En 2021, le nombre de bénéficiaires est de 4 755 alors qu'il était de 6 041 en 2020, soit une diminution de 21 %. A l'inverse en France Hexagonale, l'effectif a augmenté d'environ 1% en 2021, il est de 1 293 615 bénéficiaires alors qu'en 2020, il était de 1 282 233 bénéficiaires (**Graphique 13**).

Graphique 13 : Évolution de l'effectif des bénéficiaires de l'APA selon le territoire



Source : DREES, enquête sociale, ISD – exploitation ORSaG

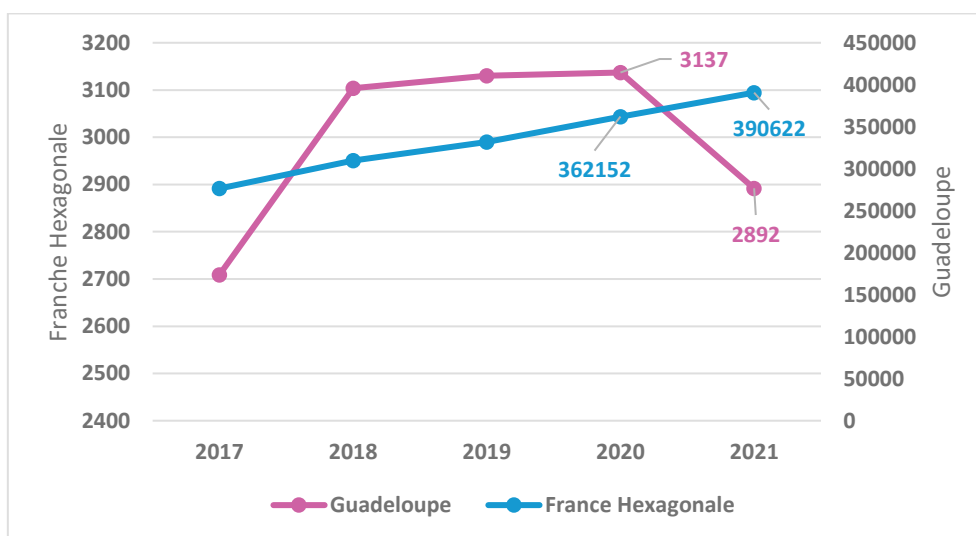
2.4 L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Chez les enfants, il y a aussi une baisse du nombre d'allocataires de l'AEEH depuis 2020.

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est une prestation familiale destinée, sous conditions, aux parents qui ont un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap. Elle permet notamment de compenser les dépenses liées aux besoins en aide humaine et les frais supplémentaires pour la prise en charge du handicap de l'enfant.

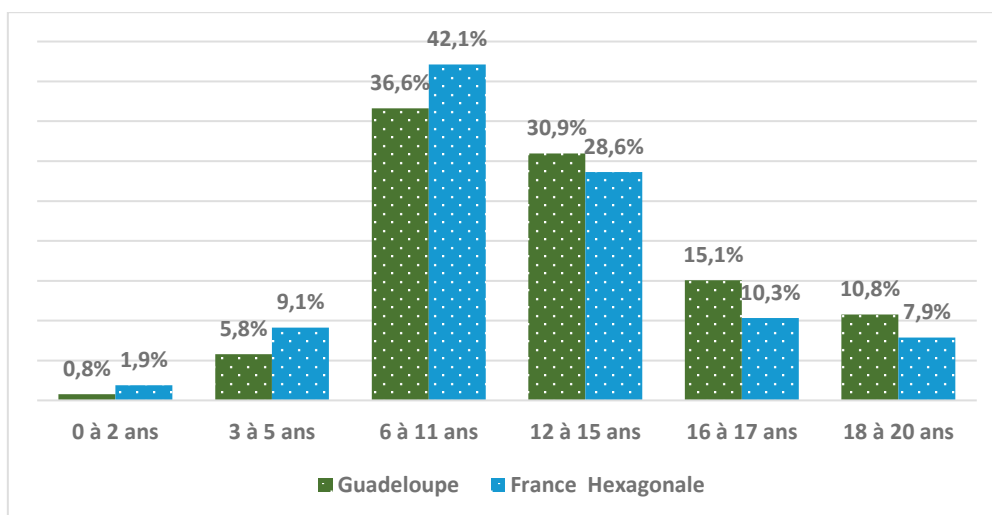
En 2021, 2 892 enfants bénéficiaient de l'AEEH en Guadeloupe soit une diminution de 8 % par rapport à 2020. La majorité des bénéficiaires concerne la tranche des 6 - 15 ans (**Graphique 14-15**).

Graphique 14 : Évolution de l'effectif d'enfants allocataires de l'AAEH selon le territoire



Source : CAF – Exploitation ORSaG

Graphique 15 : Répartition par classe d'âge des enfants bénéficiaires de l'AAEH selon le territoire



Source : CNAF, CCMSA – Exploitation ORSaG

2.5 Les bénéficiaires des prestations comparés aux personnes reconnues administrativement

La reconnaissance administrative du handicap n'équivaut pas toujours à un versement d'allocations.

Selon l'enquête de la DRESS, 25 500 personnes de 5 ans ou plus bénéficient d'une reconnaissance administrative de leur handicap en 2021. En regroupant les données sur les prestations versées à ces personnes, on estime que 82 % des personnes qui ont une reconnaissance administrative sont bénéficiaires de ces prestations (**Tableau 4**).

Tableau 4 : Répartition du nombre de bénéficiaires de prestations sociales destinées aux personnes en situation de handicap en 2021

	Guadeloupe		France Hexagonale	
	Nombre de bénéficiaires	Reconnaissance administrative	Nombre de bénéficiaires	Reconnaissance administrative
Enfant 5 – 19 ans	2 766		347 591	
<i>Dont bénéficiaires AEEH</i>	2 702		Nd	
<i>Dont bénéficiaires PCH/ATCP</i>	57		Nd	
Adulte 20 – 60 ans	12 182		399 561	
<i>Dont bénéficiaires AAH</i>	10 061		1 601 195	
<i>Dont bénéficiaires PCH/ATCP</i>	2 121		399 561	
Adulte > 60 ans	6 082		1 293 615	
<i>Dont bénéficiaires APA</i>	4 755		Nd	
<i>Dont bénéficiaires PCH/ATCP</i>	1 327		Nd	
Total	21 030	25 500	3 242 401	4 954 000

Source : DREES, CAF – Exploitation ORSaG

3. Les structures prenant en charge les personnes en situation de handicap

Les établissements et services médico-sociaux sont des structures qui visent à accompagner les personnes en situation de handicap pour favoriser leur autonomie et leur insertion sociale. Il existe plusieurs types d'établissements pour les adultes et pour les jeunes.

3.1 Les établissements et services médico-sociaux pour les adultes

Il existe 50 structures prenant en charge les adultes en situation de handicap en Guadeloupe en 2021 avec un total de 2 507 places installées.

Tableau 5 : Les établissements et services médico-sociaux pour les adultes en 2021 en Guadeloupe

Type d'établissements	Nombre	Places installées*
Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)	6	211
Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.) et Établissement d'Accueil Médicalisé pour personnes handicapées (E.A.M.)	2	40
Foyer de vie, Foyer d'hébergement, Foyer d'accueil polyvalent, Établissement d'Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M.)	12	295
Centre de Rééducation Professionnelle (CRP), Centre de Pré-Orientation (CPO), Unités Évaluation Réentraînement et d'Orientation Sociale et professionnelle (UEROS)	2	40
Établissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	10	579
Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAVS et SAMSAH)	7	1 297
Service de soins infirmiers à domicile pour adultes handicapés (SSIAD+SPASSAD)	11	45
Total	50	2 507

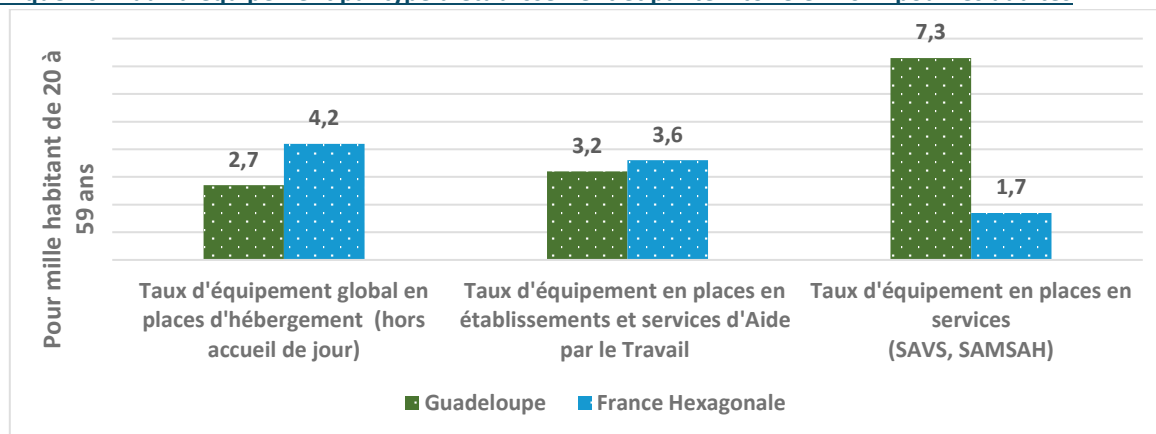
Source : PANORAMA STATISTIQUE de la cohésion sociale 2022, DREES – Exploitation ORSaG

*Y compris accueil de jour et temporaire

Le taux global d'équipement en place (hors accueil de jour) pour les adultes est plus faible que la France hexagonale.

Pour 1 000 habitants, on comptabilise 2,7 places en Guadeloupe tandis qu'on en compte 4,2 pour mille habitants en France Hexagonale. Le constat est le même pour les Établissements et Services d'Aide par le Travail. A l'inverse, le taux d'équipement en services SAVS et SAMSAH est beaucoup plus élevé pour la Guadeloupe : 7,3 places pour mille habitants contre 1,7 places en France Hexagonale (**Graphique 16**).

Graphique 16 : Taux d'équipement par type d'établissement et par territoire en 2021 pour les adultes



Source : DREES – Exploitation ORSaG

En 2021, on observe une proportion plus élevée de places installées pour les autres types de déficiences non définies en Guadeloupe qu'en France Hexagonale, respectivement 85,2 % et 42,0 %. Ensuite, ce sont les déficiences intellectuelles qui occupent le plus de places pour les deux territoires. Il n'y a pas du tout de places installées pour les déficiences motrices et sensorielles en Guadeloupe (**Tableau 6**).

Tableau 6 : Nombre de places installées en fonction du type de déficience (hors accueil de jour) en 2021

Type de déficiences	Guadeloupe	France Hexagonale
Autres déficiences ou tous types de déficiences	2 073 (85,2 %)	121 391 (42,0 %)
Déficiences intellectuelles	215 (8,8 %)	106 302 (37,0 %)
Déficiences psychiques	116 (4,8 %)	26 604 (9,0 %)
Déficiences motrices	0	15 702 (5,0 %)
Déficiences sensorielles	0	4 353 (1,0 %)
Polyhandicaps	29 (1,2 %)	16 473 (6,0 %)
Total	2 433	290 825

Source : PANORAMA STATISTIQUE de la cohésion sociale 2022, DREES – Exploitation ORSaG

3.2 Les établissements et services médico-sociaux pour les jeunes

Il existe 36 structures accueillant les enfants en situation de handicap pour un total de 1 334 places installées.

Tableau 7 : Les établissements et services médico-sociaux pour les enfants en 2021 en Guadeloupe*

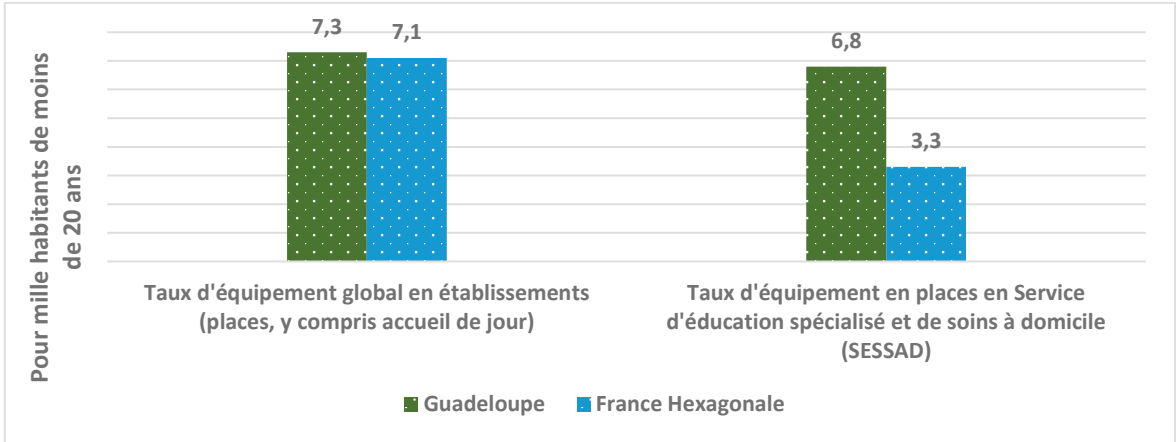
Etablissements	Nombre	Places installées
Instituts Médico Éducatifs (I.M.E.)	10	554
Établissements pour enfants/adolescents polyhandicapés	1	30
Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (I.T.E.P.)	1	20
Établissements pour jeunes déficients sensoriels	2	50
Établissements expérimentaux	4	77
Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)	12	603
Centres Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)	3	NA
Centres Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)	3	NA
Total	36	1 334

Source : PANORAMA STATISTIQUE de la cohésion sociale 2022, DREES – Exploitation ORSaG

*Y compris accueil de jour

A la différence des adultes, le taux d'équipement en places dans les structures accueillant des enfants et des adolescents est équivalent entre la Guadeloupe et la France Hexagonale. Cependant, et à l'échelle des services, il est de 6,8 places pour mille habitants en Guadeloupe contre 3,3 en France Hexagonale (**Graphique 17**).

Graphique 17: Taux d'équipement par type d'établissement et par territoire en 2021 pour les jeunes



Source : DREES – Exploitation ORSaG

Pour la Guadeloupe et la France Hexagonale, le nombre de places installées est plus élevé pour les déficiences intellectuelles. S'en suivent en Guadeloupe, des autres types de déficiences alors qu'en France Hexagonale les déficiences psychiques se classent en deuxième position. Seulement 7 places installées pour ce type de déficience en Guadeloupe soit 0,9 %. De même que pour les adultes, nous pouvons constater qu'il n'y a pas de places installées pour les déficiences motrices (**Tableau 8**).

Tableau 8 : Nombre de places installées en fonction du type de déficience chez les jeunes (hors accueil de jour) en 2021

Type de déficiences	Guadeloupe (%)	France Hexagonale (%)
Déficiences intellectuelles	454 (58,1)	55 609 (47,0)
Autres déficiences ou tous types de déficiences	178 (22,8)	12 866 (11,0)
Déficiences sensorielles	62 (7,9)	6 561 (6,0)
Autisme	51 (6,5)	10 427 (9,0)
Polyhandicaps	30 (3,8)	8 018 (7,0)
Déficiences psychiques	7 (0,9)	18 619 (16,0)
Déficiences motrices	0	6 914 (6,0)
Total	782	119 014

Source : PANORAMA STATISTIQUE de la cohésion sociale 2022, DREES – Exploitation ORSaG

DISCUSSION

La notion de handicap diffère d'un individu à l'autre et d'une définition à l'autre. Selon les auteurs Ravaud, Ville et Loutourney, il existe différentes manières d'appréhender le handicap qui ont, chacune, leur pertinence et méritent d'être croisées pour appréhender ses différentes facettes : par les limitations fonctionnelles, les restrictions d'activités, le besoin d'aide, l'auto déclaration d'un handicap, ou sa reconnaissance administrative [4].

Ainsi, en interrogeant les personnes sur les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien et en utilisant l'indicateur GALI pour repérer les personnes en situation de handicap, l'enquête VQS permet d'approcher au mieux le nombre de personnes relevant du handicap en Guadeloupe. Près de 7 % de la population guadeloupéenne est en situation de handicap selon l'indicateur GALI, cela représente 23 900 personnes. En prenant en compte les personnes déclarant des limitations fonctionnelles sévères, les proportions montent à 16,5 % alors que 11,2 % déclarent considérer avoir un handicap et 7,1 % en ont une reconnaissance administrative.

Ces différences peuvent s'expliquer de différentes manières. Les personnes qui déclarent avoir des limitations fonctionnelles n'ont pas systématiquement effectué de démarches pour bénéficier d'une reconnaissance officielle et à l'inverse, des personnes qui en bénéficient peuvent ne pas se situer en situation de handicap. De même, la notion de handicap reste subjective pour les personnes interrogées. Des personnes qui ont des limitations fonctionnelles peuvent ne pas se considérer comme en situation de handicap, du fait de leur environnement ou tout simplement par rapport à leur perception du handicap. Les données de l'enquête montrent qu'en France Hexagonale, la part des personnes déclarant des limitations fonctionnelles sévères est moins importante qu'en Guadeloupe (respectivement 12,7% vs. 16,7%) alors que la part des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap est plus élevée (7,2 % vs. 8,1 %). En Guadeloupe, la population peut avoir une approche différente du handicap que celle de l'Hexagone. Il peut aussi s'agir d'une méconnaissance des démarches administratives à effectuer pour obtenir une reconnaissance du handicap ou encore en raison des démarches souvent plus longues à aboutir sur notre territoire.

Le handicap peut se confondre avec la perte de l'autonomie due à l'âge [5-8].

Quelle que soit la définition, le nombre de personnes en situation de handicap croît avec l'âge. Les personnes qui ont 65 ans ou plus sont les plus nombreuses à être en situation de handicap. Comme il a souvent été démontré, à partir de 60 ans, les limitations déclarées peuvent d'avantage être associées au vieillissement qu'au handicap et donc plutôt liées à la perte d'autonomie : le vieillissement s'accompagnant très souvent à un déclin de la santé et des capacités à accomplir les tâches du quotidien. En 2019, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus représentait 19% de la population Guadeloupéenne. Les projections de l'INSEE indiquent qu'en 2070 [8], la part des personnes âgées de 65 ans et plus serait de plus de 40%, un effectif plus important qu'en France Hexagonale. Le nombre de personnes en perte d'autonomie/handicapées va donc continuer de croître. La perte de l'autonomie est un enjeu majeur de santé publique pour les politiques publiques, aujourd'hui et pour les prochaines années, d'autant plus que le taux d'équipement en place en établissement est relativement faible sur le territoire.

ANNEXES

Annexe 1 : définition des types de limitation fonctionnelle sévère

Limitation	Définition
Physique	Une personne a une limitation physique sévère si elle a déclaré avoir beaucoup de difficultés ou ne pas pouvoir faire du tout une des activités suivantes : marcher sur un terrain plat de 500m, monter un étage d'escalier, lever le bras au-dessus de la tête, se servir de ses mains.
Sensorielle	Une personne a une limitation sensorielle sévère si elle a déclaré avoir beaucoup de difficultés ou ne pas du tout voir ou entendre.
Cognitive	Une personne a une limitation cognitive sévère si elle a déclaré avoir beaucoup de difficultés ou ne pas pouvoir faire du tout une des activités suivantes : comprendre les autres ou se faire comprendre des autres, prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours, se concentrer plus de 10 minutes.
Psychique	La maladie psychique se définit par des changements qui affectent la pensée, l'humeur ou le comportement d'une personne, et qui lui causent de la détresse ou de la souffrance.

Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, DREES, 2021-2022 / <https://www.agefiph.fr>

BIBLIOGRAPHIE

1. Marie Rey (Février 2023). En France, une personne sur sept de 15 ans ou plus est handicapée, en 2021. DREES, *Etudes et Résultats*, 1254.
2. Laurence Dauphin et Jean-Sébastien Eideliman (Février 2021). Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : Que vaut l'indicateur « GALI » ? DREES, *Méthodologie*, 74.
3. <https://www.monparcours handicap.gouv.fr/aides> - Droits, aides et démarches des personnes handicapées | Mon parcours handicap
4. RAVAUD J-F, LETOURMY A, VILLE I. Les méthodes de délimitation de la population handicapée : l'approche de l'enquête de l'Insee Vie quotidienne et santé. Population-F, 2002.
5. Séverine Dos Santos et Yara Makdessi (Février 2010). Une approche de » l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées, Premiers résultats de l'enquête Handicap-Santé 2008
6. Marcelle Jeanne-Rose et Baptiste Raimbaud (Mai 2021). La Guadeloupe face au défi de la dépendance des seniors à l'horizon 2030. INSEE
7. Guillaume Géran (Octobre 2011). Le handicap en Guadeloupe : l'âge, un facteur déterminant. INSEE
8. Corentin Douriaud (Novembre 2022). 314 000 habitants en Guadeloupe dans 20 ans, 242 000 à l'horizon 2070. INSEE



Imm. Le Squalle - Rue René RABAT
Houelbourg sud II - 97 122 Baie-Mahault

Tél.: 0590 47 61 94 / Fax : 0590 47 17 02

Email : info@orsag.fr / Site : www.orsag.fr



FINANCEMENT

